DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Quatorze du mois Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : M. Emmery BEAUPERTHUY (excusé) – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023
Date d'affichage : 8 décembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Absents : 6
Procurations : 1
Appelés à voter : 30

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET
Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAIDE

.....

CM-2023-9S-DDCA-95

OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2024

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDDCA95-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Vu les demandes de subventions présentées par les associations ;

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative et Service à la population du 12 décembre 2023 ;

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à l'intérêt communal ;

Considérant que le versement desdites subventions de fonctionnement est conditionné à la complétude d'un dossier de demande et à la production des pièces justificatives demandées par la ville permettant aux associations de mener à bien leurs missions dans l'intérêt général ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 21 voix pour ; 1 voix contre ; 5 abstentions et 3 non votants

DÉCIDE

Article 1 : D'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations pour un montant total de Trois cent mille euros (300 000.00 €) conformément au tableau joint en annexe.

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65 "charges de gestion courante" du budget 2024 de la Ville.

Article 3 : D'autoriser monsieur le maire à procéder au versement desdites subventions et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 2 DEC. 2023

Et publication ou notification le

2 6 DEC. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

MAIRIE DU GOSIER GUADELOUPE

- Cédric CORNET -

La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAIDE -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDDCA95-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
2024

AXE CITOYENNETÉ		
	ASSOCIATIONS	**MONTANTS**
1	AMICALE CAMPÊCHE	727,00 €
2	APECA	1 557,00 €
3	ANCIENS COMBATTANTS	1 038,00 €
4	BIK AN NOU	3 114,00 €
5	COMITÉ QUARTIER DE BELLE PLAINE	5 190,00 €
6	ESPOIR DE VIVRE	1 557,00 €
7	JARDIN D'ALEXINA	519,00 €
8	LES AMIS DE SAINT FÉLIX	1 038,00 €
9	MARIS - STELLA	4 152,00 €
10	MIEUX VIVRE A MATHURIN	9 343,00 €
11	MIKSAJ	1 038,00 €
12	WIFI SILVER	519,00 €
13	FAPEG GRAND BOIS	1 038,00 €
14	USEP	1 038,00 €
15	SCOUTS DU GOSIER	1 557,00 €
16	CONCORDE II	1 038,00 €
17	BUTTERFLY	5 190,00 €
	TOTAL CITOYENNETÉ	**39 [illegible],00 €**

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-DM2023SBDC495-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

AXE SPORT

	ASSOCIATIONS	MONTANTS
18	ASC MADIANA	18 685,00 €
19	AS DRAGON	18 685,00 €
20	AS GOSERIENNE XXX	22 837,00 €
21	CARRIBBEAN BJJ ACADEMY	519,00 €
22	ENDURANCE 971	3 945,00 €
23	ESCRIME CLUB DU CHEVALIER DE SAINT GEORGES	3 114,00 €
24	ESPOIR DU SUD (EDS)	21 816,00 €
25	FC3M	2 595,00 €
26	FLÈ A MANGO	9 343,00 €
27	GGB	22 837,00 €
28	GOSIER ATHLETIC CLUB (GAC)	17 647,00 €
29	GUADELOUPE NETBALL	1 557,00 €
30	HIGASHI KARATÉ CLUB	6 228,00 €
31	I JA KATRÉ	1 038,00 €
32	LEROUX AVENIR CLUB	4 152,00 €

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDDCA95-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

33	OUTREMER DÉTECTION	519,00 €
34	POINTE DE LA VERDURE	5 190,00 €
35	GOOD LUCK RUGBY	1 038,00 €
36	AMICALE CULTURISME BODY CLUB DOMIEN	1 038,00 €
37	TENNIS CLUB MONTAUBAN	1 038,00 €
38	ASSOCIATION GWADA TAEKWENDO CLUB	1 038,00 €
39	ASK GUADELOUPE KART	2 076,00 €
40	JUDO PHENIX	1 557,00 €
41	ASSOCIATION SPORTIVE GOSIERIENNE	5 190,00 €
42	LES ELLES SPORTIVES	1 038,00 €
43	BOULE ÉCLAIR	1 038,00 €
44	CERCLE SPORTIF DE BAS DU FORT	1 038,00 €
	TOTAL SPORT	176 696,00 €

AXE CULTURE

	ASSOCIATIONS	MONTANTS
45	AJSF	10 381,00 €
46	ASSOCIATION GOSERIENNE DES VOLONTAIRES DES BOEUFS TIRANTS (AGVBT)	1 557,00 €
47	DA CANTARE	1 038,00 €
48	KGK	5 190,00 €

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDDCA95-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

49	HABITANTS DE LABROUSSE	5 190,00 €
50	LUMIÈRE DE DELEGUE	2 076,00 €
51	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU GOSIER (MJC)	15 571,00 €
52	NANOU QUADRILLE	1 038,00 €
53	RESTAN LA	6 228,00 €
54	TOUS EN CHOEUR	1 038,00 €
55	ASSOCIATION LIBERDAD	1 038,00 €
56	ASSOCIATION AUTE	1 038,00 €
57	ASCODELA	1 038,00 €
58	TI KANNO	3 114,00 €
59	JARDIN BIGUINE	1 038,00 €
60	ASC GRANDE RAVINE	4 152,00 €
61	PRESTANS	1 038,00 €
62	LIBETE	5 190,00 €
63	MAGAYA GP MAS	519,00 €
64	AS MORO	6 228,00 €
65	AS GRAIN D'OR	3 114,00 €
66	AS GOMMIER	3 633,00 €
	TOTAL CULTURE	80 437,00 €

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDDCA95-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

AXE SOCIAL		
		MONTANTS
67	LA COLOMBE DE L'ESPOIR	1 038,00 €
68	TOUS EN BLEU SOLIDARITÉ AUTISME	1 038,00 €
69	RIVIERA EN MOUVEMENT	1 038,00 €
TOTAL SOCIAL		3 114,00 €
TOTAUX		300 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231214-CM20239SDDCA95-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023